

Des actions pour le rétablissement de la continuité sur la Canche et ses affluents classés

L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de zone intermédiaire
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique
Début des travaux	2002
Fin des travaux	Démarche toujours en cours
Linéaire concerné par les travaux	Travaux ponctuels

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	La Canche
Distance à la source	
Largeur moyenne	8 m
Pente moyenne	1,5 ‰
Débit moyen	11 m ³ /s

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Garantir la libre circulation des poissons migrateurs sur l'intégralité du linéaire des cours d'eau classés et répondre aux exigences réglementaires auxquelles sont soumis les cours d'eau du bassin versant de la Canche [arrêté de rétablissement de la libre circulation du 2 janvier 1986 pour la Canche et la Ternoise et du 18 avril 1997 pour les autres affluents].
- Restaurer les zones de frayère.
- Mener la concertation avec les propriétaires des ouvrages.

Le milieu et les pressions

La Canche est un petit fleuve de 90 kilomètres de long, qui prend sa source à Gouy-en-Ternois, à une altitude de 135 m. Elle se jette dans la Manche à une vingtaine de kilomètres au nord de la baie de Somme. Son bassin versant présente une superficie de 1 300 km² environ. Il est essentiellement composé de prairies et de massifs boisés. La majorité des affluents (la Ternoise, la Planquette, la Créquoise, le Bras de Bronne, la Course, la Dordogne et l'Huitrepin) se situent en rive droite. Ces rivières offrent une

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Artois - Picardie
Région(s)	Nord - Pas-de-Calais
Département(s)	Pas-de-Calais
Commune(s)	Plusieurs communes du bassin versant de la Canche



diversité d'habitats propices à la reproduction et au développement des poissons migrateurs. Elles sont encore fréquentées par le saumon et abritent également la truite de mer, l'anguille, la lamproie fluviatile et la lamproie marine. La Canche est classée « cours d'eau à migrateurs » depuis 1986 ; ses affluents le sont depuis 1997.

Le bassin versant de la Canche présente de nombreux obstacles à l'écoulement et à la migration piscicole. 151 ouvrages ont été recensés et 77 sont infranchissables par les poissons migrateurs. Il s'agit de seuils d'anciens moulins à farine, de seuils agricoles ou encore de vannages. Outre leurs effets sur le blocage de la migration piscicole, ces obstacles contribuent à la dégradation des habitats aquatiques.

Contexte réglementaire	Cours d'eau classé
------------------------	--------------------

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRAR13
Réf. site Natura 2000	Non concerné

Les opportunités d'intervention

Les cours d'eau classés par arrêté préfectoral, au titre de l'article L.432-6 du Code de l'environnement, devaient être mis en conformité sous un délai de cinq ans après publication de l'arrêté préfectoral. Pourtant, aujourd'hui encore, certains ouvrages implantés sur ces cours d'eau classés ne respectent pas les dispositions de l'article L.432-6.

La fédération départementale pour la pêche entreprend depuis 1999 la réalisation d'actions pour la mise en conformité de certains ouvrages. À la fin de l'année 2002, le syndicat mixte pour le SAGE de la Canche a décidé, dans le cadre de l'élaboration du SAGE, de prendre une compétence spécifique lui permettant d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de démantèlement ou d'aménagement des ouvrages sur la Canche et l'ensemble des affluents classés. Ces nouveaux statuts permettent au syndicat de déclencher des opérations d'effacements d'ouvrages.

En 2005, une étude réalisée par le syndicat mixte a permis de définir la liste des ouvrages prioritaires. Après avoir recensé les propriétaires et les riverains amont/aval, des rencontres ont été organisées avec le service de police de l'eau et l'Onema pour informer les riverains et les propriétaires de leurs droits et devoirs vis-à-vis de la réglementation et des enjeux de la restauration. L'organisation de visites de terrains a permis d'identifier les usages, le mode de gestion, l'état physique, la valeur patrimoniale, économique et touristique des ouvrages. Pour chaque ouvrage, un diagnostic exhaustif a permis de définir les types de travaux à mener.

Le partenariat entre la fédération départementale pour la pêche et le syndicat mixte pour le SAGE de la Canche, avec la collaboration du service de police de l'eau et de l'Onema, et la concertation mise en place avec les propriétaires d'ouvrages ont permis de saisir plusieurs opportunités d'intervention.

Les travaux et aménagements

Aujourd'hui, une vingtaine d'ouvrages, sans usages économiques, ont été aménagés. Pour la plupart, les travaux ont consisté à démanteler les vannages. Lorsque le seuil résiduel constituait toujours un obstacle infranchissable, des aménagements complémentaires, de type passes à poissons, ont été réalisés. Enfin, dans certains cas, la restauration du lit a été entreprise, notamment lorsque la rivière avait été déplacée.

Quelques exemples de travaux réalisés sont présentés ci-après.

La démarche réglementaire

Déclaration d'intérêt général (DIG).

- Le démantèlement d'un vannage sur la Canche à Conchy-sur-Canche sous maîtrise d'ouvrage de la fédération départementale pour la pêche.



Sebastien Cosnier - DDAF du Pas-de-Calais



Sebastien Cosnier - DDAF du Pas-de-Calais

La Canche à Conchy-sur-Canche, avant (en haut) et après (en bas) démantèlement du vannage. Les rives mises à nu par l'abaissement de la ligne d'eau se sont rapidement végétalisées.

- La remise en eau de l'ancien bras de la rivière pour permettre le franchissement d'un seuil agricole sur la Créquoise à Lebiez sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte pour le SAGE de la Canche.



Syndicat mixte pour le SAGE de la Canche



Syndicat mixte pour le SAGE de la Canche

Un seuil sur la Créquoise à Lebiez, avant (en haut) et après (en bas) restauration du lit de la rivière. Après restauration, le seuil redevient franchissable pour les truites, anguilles et lamproies.

- La suppression d'un obstacle à l'écoulement sur l'Embryenne à Embry, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte pour le SAGE de la Canche.



Syndicat mixte pour le SAGE de la Canche



Syndicat mixte pour le SAGE de la Canche



Syndicat mixte pour le SAGE de la Canche

Obstacle à l'écoulement sur l'Embryenne avant et après effacement (2006)..

- L'ouverture définitive de vannes et la mise en place d'une passe à poissons sur la Ternoise à Wavrans-sur-Ternoise, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte pour le SAGE de la Canche.



Syndicat mixte pour le SAGE de la Canche

Le vannage de Wavrans-sur-Ternoise après aménagement : ouverture de vannes et passe à poissons.

La gestion

Aucune mesure de gestion particulière n'a été prise.

Le suivi

Un état initial a été réalisé : « Étude Migrateurs Canche Authie ».

Le bilan et les perspectives

Ces actions ont permis d'augmenter le linéaire potentiel de recolonisation par les migrateurs de 2,5 km sur la Course, de 2,8 km sur les baillons, de 3 km sur la Créquoise et de plusieurs kilomètres sur la Ternoise.

Les ouvertures de vannes ne permettent pas toujours le rétablissement de la continuité piscicole, c'est pourquoi certaines ouvertures ont été (ou seront) accompagnées de la réalisation d'une passe à poissons. L'ouverture de vanne permet déjà dans un premier temps le rétablissement en amont des habitats favorables à la reproduction des poissons.

Le fort attachement des propriétaires à leur ouvrage et le refus, à partir de 2004, de certains propriétaires de réaliser des études sous maîtrise d'ouvrage publique ont obligé le syndicat mixte pour le SAGE de la Canche à engager une forte concertation avec les propriétaires et un partenariat solide avec les services de police de l'eau.

La démarche alliant concertation, actions administratives et pénales graduelles a été une des clés de réussite des opérations menées. Déchargés de leur obligation d'entretien, les propriétaires sont aujourd'hui satisfaits des aménagements réalisés. La validation de la mise en conformité des ouvrages avec les dispositions de l'article L.432-6 du Code de l'environnement est en cours par les services de la mission interservice de l'eau (MISE) et de l'Onema.

Chaque partenaire affirme sa volonté de rétablir la continuité écologique. L'action conjointe des différents partenaires renforce le message :

- la MISE a travaillé à l'aménagement de nombreux ouvrages n'ayant plus d'usages économiques et a renforcé ses missions de police administrative [tribunal administratif de Lille, 18 juillet 2005, Indivision Thuet Nuttens Merlot] ;
- d'autre part, depuis qu'elle a recruté un ingénieur, la fédération départementale pour la pêche affiche sa volonté d'être associée aux projets de rétablissement de la libre circulation et s'affirme comme un acteur moteur pour la mise en œuvre du plan de gestion ;
- le syndicat mixte pour le SAGE de la Canche a pris la compétence de travaux d'aménagement d'ouvrages en 2004 ce qui en fait désormais un maître d'ouvrage légitime et bien accepté sur le bassin versant.

Coûts

En euros HT

Coût des études	non connu
Coût des acquisitions	non concerné
Coût des travaux et aménagements	265 000 € (pour les quatre barrages aménagés en 2008-2009 sur la Ternoise)
Coût de la valorisation	non concerné
Coût total de l'opération	non connu

Partenaires financiers et financements :

Agence de l'eau, conseil général, conseils régionaux, syndicat mixte pour le SAGE de la Canche, propriétaires.

Partenaires techniques du projet :

Direction départementale de l'agriculture et des forêts
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) - service départemental

La valorisation de l'opération

Une vidéo présentant les opérations réalisées sur la Ternoise a été réalisée. Elle est visible sur : http://www.dailymotion.com/video/xbd6cn_travaux-franchissement-piscicole-su_news

Des articles de presse, une plaquette et des visites de terrain post-travaux avec les élus ont été réalisés.



Maître d'ouvrage

Fédération départementale pour la pêche
Syndicat mixte pour le SAGE de la Canche



Contact

Hervé Régniez
Technicien Milieu aquatique, Syndicat mixte pour le SAGE de la Canche
h.regniez-sage-canche@orange.fr

État de la franchissabilité des ouvrages en fin d'année 2009

- ★ Ouvrage infranchissable
- ★ Ouvrage franchissable

